

La Surveillance du Marché au Luxembourg

Version 1.1
du 07 Février 2014

ILNAS

Sommaire

1. Information générale	3
2. Coordination nationale.....	4
3. Coordination internationale	6
4. Information sectorielle	7
4.1. Ministère de l'Economie	7
4.2. Ministère de la Santé.....	9
4.3. Ministère du Travail et de l'Emploi.....	10
4.4. Ministère du Développement durable et des Infrastructures.....	10
5 Annexe 1	

1. Information générale

La surveillance du marché est l'instrument fondamental pour la mise en application des directives basées sur le concept de la "Nouvelle approche".

Le but de la surveillance du marché est de s'assurer que les dispositions de ces directives européennes, appelées directives "Nouvelle approche", soient appliquées sans distinction au sein de l'Union Européenne. Ainsi, indépendamment de l'origine d'un produit, les citoyens peuvent bénéficier d'un même niveau de protection dans tout le marché intérieur. La surveillance du marché joue également un rôle important dans la protection des intérêts économiques des entreprises en intervenant contre les cas de concurrence déloyale.

Au Luxembourg, plusieurs départements ministériels et administrations sont impliquées dans la surveillance du marché, mais deux administrations sont principalement concernées, l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS). Les directives spécifiques au domaine de la santé sont suivies par le Ministère de la Santé et les directives relatives à l'environnement sont couvertes par l'Administration de l'Environnement.

2. Coordination nationale

L'ILNAS a pour mission la détermination et la mise à jour de programmes nationaux de surveillance sectoriels par catégorie de produits ou de risques, conformément aux directives visées par la [loi du 20 mai 2008](#), tout en précisant les priorités et les modalités ad hoc.

L'ILNAS coordonne la mise en place et l'exécution des programmes de la surveillance du marché. Il procède ainsi périodiquement à l'évaluation et à la révision éventuelle du fonctionnement des activités relatives.

A cet effet un comité national de coordination a été créé qui est composé comme suit :

- [Ministère de la Santé](#)
- [Ministère du Développement durable et des Infrastructures](#)
représenté par :
 - [la Société Nationale de Certification et d'Homologation \(SNCH\)](#)
 - [l'Administration de l'Environnement](#)
- [Administration des Douanes et Accises](#)
- [Ministère du Travail et de l'Emploi](#) représenté par [l'Inspection du Travail et des Mines \(ITM\)](#)
- [Ministère d'Etat](#) représenté par [l'Institut Luxembourgeois de Régulation \(ILR\)](#)
- [Ministère de l'Économie](#) :
 - [ILNAS](#)
 - [Commissariat aux Affaires Maritimes \(CAM\)](#)

L'ILNAS organise régulièrement des réunions du comité national de coordination.

3. Coordination internationale

Dans le cadre de sa mission de coordination nationale de la surveillance du marché, ILNAS représente le Luxembourg dans les réunions suivantes :

- IMP-MSG chargé des questions liées à la surveillance du marché;
- IMP-ICSMS chargé des questions liées à l'échange d'information par voie électronique;

Les réunions des différents secteurs comme « ADCO », « Working Party », « Standing Committee », « TCAM », Consumer Safety Network, RAPEX Contact Points, ... sont suivies par les différentes autorités compétentes.

4. Information sectorielle

Au Luxembourg la Surveillance du Marché tombe sous la compétence de plusieurs Ministres.

Comme petit pays dans le centre de l'Union Européenne, le Luxembourg joue un rôle mineur concernant toute importation en provenance des pays tiers. Basée sur la convention du 2 juillet 1998 abrogée par la circulaire du 29 juillet 2009 une bonne collaboration entre les autorités de la surveillance et l'Administration des Douanes et Accises a été mise en place, afin de garantir une surveillance efficace des produits importés dans l'UE.

4.1. Ministère de l'Economie

ILNAS

(Institut Luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services)

Surveillance du Marché

1 Avenue du Swing
L-4367 Belvaux

Tel : +352 247 74320

Fax : +352 247 94320

e-mail : surveillance@ilnas.etat.lu

www.ilnas.lu

Autorité compétente pour les Directives :	
Code	Description
94/9/CE	Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles
1999/5/CE	Radio & Télécommunication
2001/95/CE	Sécurité générale des produits
2004/108/CE	Compatibilité électromagnétique
2006/95/CE	Basse Tension
2009/125/CE	Cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
2010/30/CE	Indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie
2009/125/CE	Cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
88/378/CE & 2009/48/CE	Jouets

Métrologie légale

Rue J-F Kennedy
L-7327 Steinsel

Tel : +352 335507

Fax : +352 335503

e-mail : metrologie@ilnas.etat.lu

www.ilnas.lu

Autorité compétente pour les Directives :	
Code	Description
76/211/CEE	Préemballage de produits
2009/23/CE	Instruments de pesage à fonctionnement non automatique
2004/22/CE & 2009/34/CE	Instruments de mesure

CAM (Commissariat aux Affaires Maritimes)

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Tél.: +352 2478 4453

Fax: + 352 299 140

e-mail: cam@cam.etat.lu

<http://www.cam.etat.lu/>

Autorité compétente pour les Directives :	
Code	Description
94/25/CE	Bateaux de plaisance (MTSP)
96/98/CE	Equipements marins

Direction du marché intérieur et de la consommation

19-21, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Tél.: +352 2478 8432

Fax: + 352 221607

<http://www.eco.public.lu>

Autorité compétente pour les Directives :	
Code	Description
98/6/EC	Protection des consommateurs en matière d'indication des prix des produits offerts aux consommateurs
2006/2004	Règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs
(UE) 1007/2011	Produits textiles: dénomination des fibres textiles et étiquetage

4.2. Ministère de la Santé

Direction de la Santé

Allée Marconi - Villa Louvigny

L-2120 Luxembourg

Tel : +352 247 85500

Email : info@ms.public.lu

<http://www.ms.public.lu>

Autorité compétente pour les Directives :	
Code	Description
90/385/CEE	Dispositifs médicaux implantables actifs
93/42/CEE	Dispositifs médicaux
98/79/CE	Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
(CE) 1223/2009	Produits cosmétiques

4.3. Ministère du Travail et de l'Emploi

ITM (Inspection du Travail et des Mines)

3, rue des Primeurs
L-2361 Strassen

Tel : +352 247 86145

<http://www-itm.lu>

Autorité compétente pour les Directives :	
Code	Description
75/324/EC	Générateurs d'aérosols
89/686/EEC	Equipements de protection individuelle
93/15/EEC	Explosifs à usage civil
95/16/EEC	Ascenseurs
97/23/EC	Equipements sous pression
2000/9/EC	Installations à câbles transportant des personnes
2006/42/EC	Machines
2009/105/CE	Réceptifs à pression simple
2009/142/CE	Appareils à gaz
(UE) 305/2011	Produits de construction
2013/29/UE 2007/23/EC	Articles pyrotechniques

4.4. Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Administration de l'Environnement

1, avenue du Rock'n'Roll
L - 4361 Esch-sur-Alzette

Tel : +352 40 56 56-1

<http://www.environnement.public.lu/>

Autorité compétente pour les Directives :	
Code	Description
94/62/EC	Emballages et aux déchets d'emballages
2000/14/CE	Émissions sonores dans l'environnement des matériaux destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments
2002/95/CE	ROHS - Limite d'utilisation de substances dangereuses
(CE) 1907/2006	REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

Département des transports

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Tel : +352 247 84400

e-mail : info@mt.public.lu

<http://www.mt.public.lu/>

Autorité compétente pour les Directives :

Code	Description
95/54/CE	Automobile
2008/57/CE	Interopérabilité du système ferroviaire
2010/35/UE	Équipements sous pression transportables (transposition)